

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Rousselle

<https://www.cadre21.org/membres/7f0e26531ab594ed4e1a4568>

Date d'obtention : 2020-12-21 17:12:05

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode d'intervention me permet d'avoir un protocole très clair à suivre en cas de situation en lien avec de la possible pornographie juvénile en cadre scolaire. Plusieurs étapes y sont décrites pour nous aider. J'ai particulièrement aimé l'aide-mémoire de toutes les étapes, afin d'éviter d'aller trop loin. De plus, j'ai retenu que j'ai le droit de confisquer un appareil électronique si j'ai des doutes raisonnables de croire qu'il contient des images ou des vidéos à nature pornographique juvénile. Cette méthode vient baliser les étapes à faire et qui est responsable de quoi.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dès que tous les intervenants de l'école qui souhaite suivre cette formation l'auront fait, nous ferons une rencontre de concertation pour bien voir les rôles de chacun. Je pense que j'avoir une vision commune de ce que nous devons faire viendra faciliter les procédures si cela se produit dans notre école. Je serai plus à même de bien faire mon travail et la suite des choses en cas de dénonciation ou si un jeune se dit victime d'un tel crime.

Il y aura un meilleur suivi dans l'école et une suite logique dans les interventions. Je pense que cela viendra aussi sécuriser les parents si un incident de la sorte se passe.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il me faudra faire attention de ne pas prêter d'intentions ou de personnaliser la situation. Notre rôle n'est pas de faire enquête au lieu de la police, mais bien de défricher la situation pour mieux outiller ensuite les policiers.

Il faudra aussi être très vigilant à la confidentialité des informations qui pourraient nuire tant aux possibles victimes qu'aux possibles accusés. Étant dans un milieu très petit et fermé, cela est d'autant plus important de garder la confidentialité des informations.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf